

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 991****12 novembre 2001****SOMMAIRE**

<b>ABN Amro Life S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47523</b>	<b>I.P.G. AG, Internationale Projektenwicklungs-</b>	
<b>ABN Amro Life S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47523</b>	<b>gesellschaft, Luxembourg</b> .....	<b>47552</b>
<b>Cable &amp; Wireless Luxembourg S.A., Luxembourg.</b>	<b>47523</b>	<b>I.P.G. AG, Internationale Projektenwicklungs-</b>	
<b>Cable &amp; Wireless Luxembourg S.A., Luxembourg.</b>	<b>47526</b>	<b>gesellschaft, Luxembourg</b> .....	<b>47552</b>
<b>DPC (Luxembourg), S.à r.l., Contern</b> .....	<b>47528</b>	<b>I.P.G. AG, Internationale Projektenwicklungs-</b>	
<b>DPC (Luxembourg), S.à r.l., Contern</b> .....	<b>47530</b>	<b>gesellschaft, Luxembourg</b> .....	<b>47552</b>
<b>Esplanade S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47526</b>	<b>Iliad Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47542</b>
<b>Esplanade S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47527</b>	<b>Iliad Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47542</b>
<b>Eureko Reinsurance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47530</b>	<b>IMI Bank (Lux) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47547</b>
<b>Eureko Reinsurance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47533</b>	<b>Imtex S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47548</b>
<b>F.M.O. S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47534</b>	<b>Imtex S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47550</b>
<b>Findaf S.A.</b> .....	<b>47533</b>	<b>Imacorp S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47541</b>
<b>Finiper International Holding S.A., Luxembourg</b> ..	<b>47533</b>	<b>Image One S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47547</b>
<b>Fioretti S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>47534</b>	<b>Immobilière du Quartier K S.A.</b> .....	<b>47548</b>
<b>Fioretti S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>47534</b>	<b>Immofin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47550</b>
<b>Fiolino Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47534</b>	<b>Immofin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47551</b>
<b>Fortress Re S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47535</b>	<b>Indocam Mosais, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>47542</b>
<b>Fortress Re S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47535</b>	<b>Infiauto, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>47553</b>
<b>FTI Investissement S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47537</b>	<b>Infiauto, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>47553</b>
<b>FTI Investissement S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47537</b>	<b>Interfund Advisory Company S.A.H., Luxembourg</b>	<b>47556</b>
<b>Fynar S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>47533</b>	<b>Interfund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>47554</b>
<b>G.P.S. S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47540</b>	<b>Interlignum S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>47557</b>
<b>Geodesign S.A.</b> .....	<b>47537</b>	<b>IPAGL Participations S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47547</b>
<b>Geofra S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47538</b>	<b>IPEF III Holdings N°8 S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47557</b>
<b>Global Procurement &amp; Technical Services S.A.</b> ...	<b>47538</b>	<b>IPEF III Holdings N°8 S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47558</b>
<b>Göta Re S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47539</b>	<b>IT Development S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47553</b>
<b>Göta Re S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47539</b>	<b>IT Development S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47553</b>
<b>Gridex Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47538</b>	<b>Itach A.G., Luxembourg</b> .....	<b>47560</b>
<b>Haulux A.G., Luxembourg</b> .....	<b>47541</b>	<b>Itach A.G., Luxembourg</b> .....	<b>47558</b>
<b>Haulux A.G., Luxembourg</b> .....	<b>47541</b>	<b>Italgamma S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47560</b>
<b>Havana Club Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47539</b>	<b>Italgamma S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47561</b>
<b>Hiereg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47540</b>	<b>J M F Communication, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>47522</b>
<b>Holding Financière MK S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47540</b>	<b>J.M.R. Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47568</b>
<b>Holkem S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>47537</b>	<b>J.M.R. Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47568</b>
<b>I.P.G. AG, Internationale Projektenwicklungs-</b>		<b>Karsira Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47522</b>
<b>gesellschaft, Luxembourg</b> .....	<b>47552</b>	<b>Ladigue Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47535</b>
<b>I.P.G. AG, Internationale Projektenwicklungs-</b>		<b>Ladigue Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47535</b>
<b>gesellschaft, Luxembourg</b> .....	<b>47552</b>	<b>Ladigue Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47536</b>
<b>I.P.G. AG, Internationale Projektenwicklungs-</b>		<b>Ladigue Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47536</b>
<b>gesellschaft, Luxembourg</b> .....	<b>47552</b>	<b>Ladigue Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47536</b>

Ladigue Holding S.A., Luxembourg . . . . .	47536	PANEUROLIFE, Société Pan Européenne d'Assu-	
Marina di Porto San Giorgio Off Shore S.A., Lu-		rance-Vie S.A., Luxembourg . . . . .	47568
xembourg . . . . .	47561	Pensacola & Partners S.A., Luxembourg . . . . .	47562
Marina di Porto San Giorgio Off Shore S.A., Lu-		Risse S.A., Medingen . . . . .	47565
xembourg . . . . .	47562	Risse S.A., Medingen . . . . .	47566
Milipi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	47555	Robutil S.A.H., Luxembourg . . . . .	47566
Milipi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	47554	Sonae Re S.A., Luxembourg . . . . .	47556
PANEUROLIFE, Société Pan Européenne d'Assu-		Sonae Re S.A., Luxembourg . . . . .	47556
rance-Vie S.A., Luxembourg . . . . .	47567		

**KARSIRA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 78.535.

*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 10 avril 2001*

L'an deux mille un, le 10 avril,

s'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KARSIRA HOLDING S.A. à la siège social.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Carlo Acampora.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Madame Giorgia Musso et comme scrutateur Mademoiselle Teresa Maslowska:

\* les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

\* suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

\* la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. substitution de l'administrateur, Monsieur Emiliano Caradonna;
2. nomination, en tant que nouvel administrateur, de Monsieur Marco Rosso.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes;

*Première résolution*

L'assemblée générale estime opportun de substituer l'administrateur Monsieur Emiliano Caradonna sous réserve de vérifier l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouvel administrateur;

\* Monsieur Marco Rosso, né à Bressanone (BZ - Italie), le 26 mai 1968, demeurant à Bressanone (Bolzano - Italie), via Lungo Rienza, n. 34,

qui terminera le mandat de son prédécesseur, avec la société WORLD DIRECTORS Ltd. et la société WORLD BUSINESS ADMINISTRATION Ltd., encore en place.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(26971/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**J M F COMPUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.  
R. C. Luxembourg B 22.943.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2001.

J.M. Fourquin

*Gérant*

(26968/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**ABN AMRO LIFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 53.983.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, en avril 2001, vol. 552, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO LIFE S.A.

Signatures

(26779/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**ABN AMRO LIFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 53.983.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2001*

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs actuels pour une période s'achevant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

2. L'assemblée décide de nommer, pour un terme d'un an la société KPMG AUDIT, Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises.

3. L'assemblée ratifie la décision du conseil d'administration du 23 février 2001 de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 13, rue Beaumont à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

La composition actuelle du conseil d'administration reste inchangée:

- F.B. Deiters (Président)
- J.B. Heukensfeldt Jansen (Vice-Président)
- A. Baronnet (Administrateur-Délégué)
- P. Aelbers
- J. Avry
- K. de Koning
- R.F. van Lennep
- P. van der Werf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour extrait et traduction conformes

ABN AMRO LIFE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26780/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 68.302.

In the year two thousand and one, on the thirtieth day of March.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A., having its registered office in Luxembourg, L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri, incorporated by a deed of the undersigned notary on 8 January 1999, published in the Mémorial C, number 281 of 22 April 1999. The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on 13 October 2000, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting was presided by François Brouxel, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mr Vincent Lobel, directeur financier, residing in Gent (B).

The meeting elected as Scrutinizer Michel Bulach, lawyer, residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet, which, having been signed by the proxies representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to declare that:

I.- According to the attendance sheet, the shareholders representing the full amount of the share capital of two million euro (EUR 2,000,000.-) are validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without prior convening.

II.- The agenda of the meeting is following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million six hundred eighty-one thousand twenty-seven euro (EUR 2,681,027.-) to bring it from its present amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) to four million six hundred and eighty-one thousand twenty-seven euro (EUR 4,681,027.-) by the issuing of seventy thousand three hundred and eighty-six (70,386) shares without nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of the seventy thousand three hundred and eighty-six (70,386) additional shares by the company under Belgian law CABLE AND WIRELESS EUROPE S.A., whose registered office is at B-1050 Brussels, 326, avenue Louise, B 17, by conversion of a receivable.

3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the proposed increase of share capital.

4. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million six hundred and eighty-one thousand twenty-seven euro (EUR 2,681,027.-) to bring it from its present amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) divided into fifty-two thousand five hundred and seven (52,507) shares without indication of a nominal value to the amount of four million six hundred and eighty-one thousand twenty-seven euro (EUR 4,681,027.-) divided into one hundred and twenty-two thousand eight hundred and ninety-three (122,893) shares without indication of a nominal value.

*Second resolution*

The general meeting resolves to issue seventy thousand three hundred and eighty-six (70,386) shares without indication of the nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and payment*

There now appeared Mr François Brouxel, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of the company CABLE AND WIRELESS EUROPE S.A., whose registered office is at B-1050 Brussels, 326, avenue Louise, B17, a company organised and existing under the laws of Belgium,

by virtue of a power of attorney granted on 29th March 2001 which will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said CABLE AND WIRELESS EUROPE S.A. for seventy thousand three hundred and eighty-six (70,386) additional shares and to make payment in full for such new shares by the conversion of a receivable that it has vis-à-vis the Company for an amount of two million six hundred and eighty-one thousand twenty-seven euro (EUR 2,681,027.-).

The person appearing stated that the value of the receivable has been subject to a report issued by the independent auditor DELOITTE & TOUCHE S.A., with registered office in Strassen, on March 30th, 2001 with the following conclusion:

«Based on the verification procedures applied as described above:

- the Contribution is at least equal to the number and the value of the 70,386 shares without nominal value; and
- we have no further comment to make on the value of the Contribution.»

This valuation report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The existence of the receivable has been confirmed in the said report.

Thereupon, the general meeting unanimously resolves to accept the said subscription and payment and to allot seventy thousand three hundred and eighty-six (70,386) additional shares to the said subscriber CABLE AND WIRELESS EUROPE S.A. as fully paid shares.

The Company shall execute all formalities that might be necessary in relationship with the transfer of the receivable of CABLE AND WIRELESS EUROPE S.A. to the Company.

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the capital increase resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, first paragraph of article 5 of the articles of incorporation will henceforth have the following wording:

«The subscribed capital is set at four million six hundred and eighty-one thousand twenty-seven euro (EUR 4,681,027.-), represented by one hundred and twenty-two thousand eight hundred and ninety-three (122,893) shares without nominal value.»

*Expenses*

The parties estimate the amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at 1,250,000.- LUF.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 8 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 281 du 22 avril 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 13 octobre 2000, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Lobec, directeur financier, demeurant à Gand8 (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Michel Bulach demeurant à Luxembourg.

Ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, signée par les mandataires représentant les actionnaires, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) sont valablement représentés à la présente assemblée. L'assemblée peut ainsi délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

L'assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions six cent quatre-vingt-un mille vingt-sept euros (EUR 2.681.027,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) à quatre millions six cent quatre-vingt-un mille vingt-sept euros (EUR 4.681.027,-) par l'émission de soixante-dix mille trois cent quatre-vingt-six (70.386) actions nouvelles sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription et libération des soixante-dix mille trois cent quatre-vingt-six (70.386) nouvelles actions par la société de droit belge CABLE AND WIRELESS EUROPE S.A., établie et ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, 326 avenue Louise, B17, par conversion d'une créance.

3. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital envisagée.

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions six cent quatre-vingt-un mille vingt-sept euros (EUR 2.681.027,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par cinquante-deux mille cinq cent sept (52.507) actions sans désignation de valeur nominale, au montant de quatre millions six cent quatre-vingt-un mille vingt-sept euros (EUR 4.681.027,-), représenté par cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-treize (122.893) actions sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'émettre soixante-dix mille trois cent quatre-vingt-six (70.386) actions sans désignation de valeur nominale, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription et libération*

Est alors intervenu Maître François Brouxel, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CABLE AND WIRELESS EUROPE S.A., dont le siège social est sis à B-1050 Bruxelles, 326, avenue Louise, B17, une société enregistrée d'après la loi belge,

en vertu d'une procuration du 29 mars 2001, laquelle restera annexée au présent acte.

La personne intervenante déclare souscrire au nom et pour le compte de la société préqualifiée CABLE AND WIRELESS EUROPE S.A. à soixante-dix mille trois cent quatre-vingt-six (70.386) actions supplémentaires et libérer entièrement ces nouvelles parts par la conversion d'une créance qu'elle détient contre la Société pour un montant de deux millions six cent quatre-vingt-un mille vingt-sept euros (EUR 2.681.027,-).

La personne intervenante déclare que la valeur de la créance a été basée sur un rapport établi par le réviseur indépendant DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social à Strassen, en date du 30 mars 2001 avec la conclusion suivante:

«Sur base des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus:

- l'apport est au moins égal au nombre et à la valeur des 70.386 actions sans désignation de valeur nominale; et
- nous n'avons pas d'autres commentaires à faire sur la valeur de l'apport.»

Ce rapport d'évaluation restera annexé au présent acte et sera enregistré avec l'acte auprès de l'administration de l'enregistrement.

L'existence de cette créance a été confirmée dans ledit rapport.

Sur ce, l'assemblée générale déclare, à l'unanimité, accepter ladite souscription et libération, et attribuer les soixante-dix mille trois cent quatre-vingt-six (70.386) actions supplémentaires, entièrement libérées, au prédit souscripteur CABLE AND WIRELESS EUROPE S.A.

La société déclare exécuter toutes les formalités nécessaires en relation avec le transfert de la créance de CABLE AND WIRELESS EUROPE S.A. à la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour documenter l'augmentation de capital conformément aux résolutions qui précèdent.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société est remplacé comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à quatre millions six cent quatre-vingt-un mille vingt-sept euros (EUR 4.681.027,-), représenté par cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-treize (122.893) actions sans valeur nominale.»

*Dépenses*

Les parties évaluent le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, à 1.250.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Brouxel, V. Lobel, M. Bulach, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 8CS, fol. 86, case 12. – Reçu 1.081.524 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

F. Baden.

(26842/200/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

F. Baden.

(26843/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**ESPLANADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'an deux mille un, le dix avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESPLANADE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 8 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 7 novembre 1992, numéro 509.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 2000, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Francesca Barcaglioni, licenciée en économie et commerce, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Patrizia Collarin, licenciée en sciences politiques internationales, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille sept cents (1.700) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital social de DEM 129.241,99, pour le porter de son montant de DEM 170.000,- à DEM 299.241,99 par augmentation du pair comptable des actions.

- 3.- Souscription et libération du capital par nouveaux apports.
- 4.- Transformation du capital social en EURO. DEM 299.241,99=EUR 153.000.
- 5.- Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 90.
- 6.- Changement de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-neuf mille deux cent quarante et un virgule quatre-vingt-dix-neuf Deutsche Mark (129.241,99 DEM), pour le porter de son montant actuel de cent soixante-dix mille Deutsche Mark (170.000 DEM) à deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante et un virgule quatre-vingt-dix-neuf Deutsche Mark (299.241,99 DEM), sans émission d'actions nouvelles, par augmentation du pair comptable des actions.

*Troisième résolution*

L'augmentation du capital social de cent vingt-neuf mille deux cent quarante et un virgule quatre-vingt-dix-neuf Deutsche Mark (129.241,99 DEM) se fait par versements en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de Deutsche Mark en euro, au cours de 1,95583 DEM pour 1 EUR, de façon à ce que le capital social de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante et un virgule quatre-vingt-dix-neuf Deutsche Mark (299.241,99 DEM) s'établisse à cent cinquante-trois mille euros (153.000 EUR), représenté par mille sept cents (1.700) actions.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à quatre-vingt-dix euros (90 EUR).

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article trois des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante-trois mille euros (153.000 EUR), représenté par mille sept cents (1.700) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix euros (90 EUR) par action, entièrement libérées.»

*Evaluation de l'augmentation du capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital est évaluée à deux millions six cent soixante-cinq mille six cent soixante-seize francs luxembourgeois (2.665.676 LUF).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite du présent acte, est estimé à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000 LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, F. Barcaglioni, P. Collarin, J.-P. Hencks.

Enregistré à Mersch, le 17 avril 2001, vol. 417, fol. 65, case 1. – Reçu 26.657 francs.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 2001.

E. Schroeder.

(26894/228/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**ESPLANADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 avril 2001.

E. Schroeder

*Notaire*

(26895/228/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**DPC (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Contern.  
R. C. Luxembourg B 78.029.

In the year two thousand one, on the fourth of April.  
Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of DPC (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (hereafter the «Company»), having its registered office in Contern, Luxembourg, incorporated by a deed of the Maître Frank Baden, on the twenty-second of September two thousand, published in the Mémorial C, Recueil, number 193 of March 14, 2001. The Articles of Incorporation have been amended by a notarial deed of the thirtieth of October two thousand, not yet published.

The meeting was opened at 10.00 a.m. by Mr Paul Steffes, employee, residing in Hassel in the chair.

There was appointed as secretary M<sup>e</sup> Pierre Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg. M<sup>e</sup> Léon Gloden, lawyer, residing in Luxembourg, was appointed as scrutineer.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

A) Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro ( 12,500) to thirteen thousand Euro ( 13,000) through the issue of two (2) new shares of a nominal value of two hundred and fifty Euro ( 250) per share.

B) Subscription and payment of the shares to be issued by contribution in kind by DuPont NLCo B.V. (i) of the entire share capital of DuPont E&P n° 41 B.V. and (ii) of the entire share capital of DuPont POLAND B.V. and consequential amendment of the first paragraph of article six of the articles of incorporation of the Company.

II. The shareholders represented, the proxies of the represented parties and the number of their shares are shown on an attendance list; such attendance list, signed by the proxy of the represented parties, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list referred to in II above that, the entire corporate capital is represented at the present meeting. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

It is resolved to increase the issued capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro ( 12,500) to thirteen thousand Euro ( 13,000) by the issue of two (2) new shares, each share having a par value of two hundred and fifty Euro ( 250).

The new shares to be issued are subscribed by the sole shareholder DuPont NLCo B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Baanhoekweg 22, 3313 LA in Dordrecht, Netherlands, represented by Mr Paul Steffes, previously named, by virtue of a proxy given on the third of April two thousand one, hereto attached.

The contributions made by DuPont NLCo B.V., against the issuance of shares in DPC (LUXEMBOURG), S.à r.l., consist in:

(i) the entire share capital of DuPont E&P n° 41 B.V. a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Baanhoekweg 22, 3313 LA in Dordrecht, namely in forty (40) shares with a nominal value of one thousand Dutch Guilders (NLG 1,000);

(ii) the entire share capital of DuPont POLAND B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Baanhoekweg 22, 3313 LA in Dordrecht, namely in eighteen thousand one hundred and sixty (18,160) shares with a nominal value of one Euro ( 1).

The above assets so contributed have been valued together at eighteen million five hundred forty-eight thousand eight hundred and seventy-one Euro ( 18,548,871). Out of the amount so contributed the amount of five hundred Euro ( 500) is allocated to the share capital account, the balance being allocated to a share premium.

A certificate delivered by Mr Christian Billon, réviseur d'entreprises, Luxembourg, regarding the value of the contribution will remain attached to the present deed.

The contributor declares that he is the sole owner of the shares contributed, that they are free of any pledge or other charges and that there is no impediment to the contribution of the said shares to the present Company.

The transfer of the shares of DuPont E&P n° 41 B.V. and of DuPont POLAND B.V. to the present company has been stated in a notarial deed of this day, a copy of which will remain attached to the present deed.

*Second resolution*

As a result of the preceding increase of capital, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The capital is set at thirteen thousand Euro ( 13,000), represented by fifty two (52) shares of a par value of two thousand and fifty Euro ( 250).»

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

*Reference to article 4-2 of the law of 29th December 1971*

Because of the contribution described in (i) and (ii) above, representing the entire share capital of two companies which are incorporated under the laws of the Netherlands, the parties refer to article 4-2 of the law of 29th December, 1971 which provides for a capital duty exemption.



*Expenses*

The appearing parties estimate the expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital at three hundred thousand (300,000) Luxembourg francs.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le quatre avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de DPC (LUXEMBOURG), S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Contern, Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Frank Baden le vingt-deux septembre de l'an deux mille, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 193 du 14 mars 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié au 30 octobre 2000, non encore publié.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. Paul Steffes, employé, demeurant à Hassel.

A été nommé comme secrétaire M<sup>e</sup> Pierre Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg. M<sup>e</sup> Léon Gloden, avocat, demeurant à Luxembourg, a été nommé comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclara et demanda au notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

A) Augmentation du capital émis de la Société de douze mille cinq cents Euro ( 12.500) à treize mille Euro ( 13.000) par l'émission de deux (2) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de deux cent cinquante Euro ( 250) par part sociale.

B) Souscription et libération des parts sociales à émettre en contrepartie de l'apport en nature par DuPont NLCo B.V. (i) du capital social total de DuPont E&P n° 41 B.V. et (ii) du capital social total de DuPont POLAND B.V. et modification subséquente de l'article 6, paragraphe premier des statuts de la Société.

II. Les associés représentés, les mandataires des parties représentées et le nombre des parts sociales sont repris sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les porteurs de procuration des parties représentées, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être présentée à l'administration de l'enregistrement.

III. Il ressort de la liste de présence mentionnée sub. Il ci-dessus que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée. L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société de douze mille cinq cents Euro ( 12.500) à treize mille Euro ( 13.000) par l'émission de deux (2) parts sociales nouvelles, chacune ayant une valeur nominale de deux cent cinquante Euro ( 250).

Les nouvelles parts sociales à émettre sont souscrites par le seul associé DuPont NLCo B.V., une société constituée sous le droit néerlandais, ayant son siège social à Baanhoekweg 22, 3313 LA Dordrecht, Pays-Bas, représentée par M. Paul Steffes, prénommé, suivant procuration émise le trois avril deux mille un, ci-annexée.

Les apports faits par DuPont NLCo B.V., en contrepartie de l'émission des parts sociales de DPC (LUXEMBOURG), S.à r.l. sont constitués:

(i) par la totalité des actions émises par DuPont E&P n° 41 B.V., une société constituée sous le droit néerlandais, ayant son siège social à Baanhoekweg 22, 3313 LA Dordrecht, Pays-Bas, soit de quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (NLG 1.000);

(ii) par la totalité des actions émises par DuPont POLAND B.V., une société constituée sous le droit néerlandais, ayant son siège social à Baanhoekweg 22, 3313 LA Dordrecht, Pays-Bas, soit de dix-huit mille cent soixante (18.160) actions d'une valeur nominale d'un Euro ( 1).

Ces avoirs faisant l'objet de l'apport en nature ont été évalués ensemble à dix-huit millions cinq cent quarante-huit mille huit cent soixante et onze Euro ( 18.548.871). Sur le montant faisant l'objet de cet apport, le montant de cinq cents Euro ( 500) a été affecté au compte capital social, le solde étant affecté à la réserve de prime d'émission.

Un certificat délivré par Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprises, Luxembourg, reprenant la valeur de l'apport en nature restera annexé au présent acte.

L'apporteur déclare et certifie qu'il est l'unique propriétaire des actions faisant l'objet de l'apport en nature, et que ces actions sont libres de tous gages, ou de toutes autres charges et qu'il n'y a aucun empêchement pour procéder à l'apport tel que décrit ci-avant.

Les transferts des actions de DuPont E&P n° 41 B.V. et de DuPont POLAND B.V. à la Société ont été constatés par acte notarié de ce jour, copie duquel restera annexée au présent acte.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation du capital qui précède, l'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à treize mille Euro ( 13.000), divisé en cinquante-deux (52) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euro ( 250) par part sociale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971*

L'apport décrit sub. (i) et sub. (ii), représentant l'intégralité du capital social émis de deux sociétés de droit néerlandais, les parties se réfèrent à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

#### *Dépenses*

Les parties comparantes estiment les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de son augmentation de capital à approximativement trois cent mille (300.000) francs luxembourgeois.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Steffes, P. Elvinger, L. Gloden, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 8CS, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

F. Baden.

(26881/200/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

#### **DPC (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Contern.

R. C. Luxembourg B 78.029.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

F. Baden.

(26882/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

#### **EUREKO REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.859.

In the year two thousand and one, on the seventh day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUREKO REINSURANCE S.A., a société anonyme having its registered office in L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey (hereafter the «Company»), incorporated under the denomination of EUREKO REINSURANCE S.A. by notarial deed of the undersigned notary, on October 7, 1994 published in the Mémorial C n° 7 of January 6, 1995.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on May 26, 1999, published in the Mémorial C n° 578 of July 27, 1999.

The extraordinary general meeting is opened at 2.00 p.m. by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Maître Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Antje-Irina Kurz, lawyer, residing in 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the corporate capital by an amount of two million one hundred and seventy thousand Dutch Guilders (NLG 2,170,000.-) so as to raise it from its present amount of sixteen million eighty thousand Dutch Guilders (NLG 16,080,000.-) to an amount of eighteen million two hundred and fifty thousand Dutch Guilders (NLG 18,250,000.-) by the creation and issue of twenty-one thousand seven hundred (21,700) new shares with a par value of one hundred Dutch Guilders (NLG 100.-) per share.

2. To have these new shares subscribed by EUREKO B.V. and to have payment made in cash on each such new share of its par value of one hundred Dutch Guilders (NLG 100.-) per share.

3. To amend article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the proposed capital increase.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by

the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of sixteen million eighty thousand Dutch Guilders (NLG 16,080,000.-) are present or represented at the meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present general meeting of shareholders, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of two million one hundred and seventy thousand Dutch Guilders (NLG 2,170,000.-) so as to raise it from its present amount of sixteen million eighty thousand Dutch Guilders (NLG 16,080,000.-) to an amount of eighteen million two hundred and fifty thousand Dutch Guilders (NLG 18,250,000.-) by the creation and issue of twenty one thousand seven hundred (21,700) new shares with a par value of one hundred Dutch Guilders (NLG 100.-) per share.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders having acknowledged that the other shareholder, EUROPEAN ALLIANCE PARTNERS COMPANY B.V., with registered office at Entrada 501, 1096 EA Amsterdam, The Netherlands, has waived its preferential subscription right, resolves to accept EUREKO B.V., with registered office at Entrada 501, 1096 EA Amsterdam, The Netherlands, to the subscription of the twenty one thousand seven hundred (21,700) new shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, EUREKO B.V., previously named, represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal at Amsterdam, on February 22, 2001, declares to subscribe to the twenty one thousand seven hundred (21,700) new shares at the par value of one hundred Dutch Guilders (NLG 100.-) per share, and to entirely pay up in cash each share.

The subscriber declares and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new share issued has been entirely paid and that the Company has at its disposal the amount of two million one hundred and seventy thousand Dutch Guilders (NLG 2,170,000.-) proof of which has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation, which will from now on read as follows:

**«Art. 5. Corporate Capital.**

The corporate capital of the Company is set at eighteen million two hundred and fifty thousand Dutch Guilders (NLG 18,250,000.-), divided into one hundred and eighty-two thousand five hundred (182,500) shares with a par value of one hundred Dutch Guilders (NLG 100.-) per share.»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four hundred eighty thousand Luxembourg francs.

For the purpose of registration it is stated that the amount of two million one hundred and seventy thousand Dutch Guilders (NLG 2,170,000.-) is equivalent to thirty-nine million seven hundred twenty-two thousand nine hundred thirty-five (LUF 39,722,935.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 2.30 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le sept mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme à EUREKO REINSURANCE S.A., ayant son siège social à, L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, (ci-après la «Société»),

constituée sous la dénomination de EUREKO REINSURANCE S.A., suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 7 octobre 1994, publié au Mémorial C, n° 7 du 6 janvier 1995.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mai 1999, publié au Mémorial C, n° 578 du 27 juillet 1999.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Maître Marc Loesch, avocat, résidant à 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Jean-Michel Schmit, avocat, résidant à 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Antje-Irina Kurz, avocat, résidant à 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux millions cent soixante-dix mille florins néerlandais (NLG 2.170.000,-) pour le porter de son montant actuel de seize millions quatre-vingt mille florins néerlandais (NLG 16.080.000,-) à un montant de dix-huit millions deux cent cinquante mille florins néerlandais (NLG 18.250.000,-) par la création et l'émission de vingt et un mille sept cents (21.700) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent florins néerlandais (NLG 100,-) chacune.

2. Souscription de ces actions nouvelles par EUREKO B.V. et paiement sur chacune de ces actions nouvelles d'une valeur nominale de cent florins néerlandais (NLG 100,-) chacune.

3. Modification de l'article 5 des statuts pour tenir compte de l'augmentation de capital proposée.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés a ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de seize millions quatre-vingt mille florins néerlandais (NLG 16.080.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux millions cent soixante-dix mille florins néerlandais (NLG 2.170.000,-) pour le porter de son montant actuel de seize millions quatre-vingt mille florins néerlandais (NLG 16.080.000,-) à un montant de dix-huit millions deux cent cinquante mille florins néerlandais (NLG 18.250.000,-) par la création et l'émission de vingt et un mille sept cents (21.700) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent florins néerlandais (NLG 100,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, ayant pris acte que l'autre actionnaire, la société EUROPEAN ALLIANCE PARTNERS COMPANY B.V., ayant son siège social à Entrada 501, 1096 EA Amsterdam, Pays-Bas, a renoncé à son droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription des vingt et un mille sept cents (21.700) actions nouvelles, la société EUREKO B.V., ayant son siège social à Entrada 501, 1096 EA Amsterdam, Pays-Bas.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite, la société EUREKO B.V., prénommée, représentée par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir sous seing privé donné à Amsterdam, le 22 février 2001, déclare souscrire les vingt et un mille sept cents (21.700) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent florins néerlandais (NLG 100,-) chacune, et déclare libérer entièrement par un versement en espèces chaque action.

Le souscripteur déclare et tous les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de deux millions cent soixante-dix mille florins néerlandais (NLG 2.170.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

#### **«Art. 5. Capital Social.**

Le capital social de la Société est fixé à dix-huit millions deux cent cinquante mille florins néerlandais (NLG 18.250.000,-), divisé en cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (182.500) actions d'une valeur nominale de cent florins néerlandais (NLG 100,-) par action.»

#### *Frais, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à quatre cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le montant de deux millions cent soixante-dix mille florins néerlandais (NLG 2.170.000,-) est équivalent à trente-neuf millions sept cent vingt-deux mille neuf cent trente-cinq francs luxembourgeois (LUF 39.722.935,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-M. Schmit, A. I. Kurz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2001, vol. 857, fol. 60, case 4. – Reçu 397.228 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Luxembourg), en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Hesperange, le 24 avril 2001.

G. Lecuit.

(26896/239/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**EUREKO REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26897/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**FINDAF S.A., Société Anonyme.**

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 2001, enregistré à Luxembourg le 23 mars 2001, volume 8CS, folio 72, case 12, que la société FINDAF S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

Signature.

(26907/211/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**FINIPER INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 55.563.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

FINIPER INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

(26908/046/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**FYNAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.481.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 décembre 2000, Monsieur Jacques Claeys, employé privé, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Charles Muller, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour FYNAR S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26919/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**FIORETTI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 60.672.

—  
*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 5 avril 2001*

«... En vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 1.016.363,45 (un million seize mille trois cent soixante-trois euros et quarante-cinq cents) et le capital autorisé à EUR 7.436.805,74 (sept millions quatre cent trente-six mille huit cent cinq euros et soixante-quatorze cents).

3. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1<sup>er</sup> et 4 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.016.363,45 (un million seize mille trois cent soixante-trois euros et quarante-cinq cents), représenté par 41.000 (quarante et un mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**4<sup>ème</sup> alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 7.436.805,74 (sept millions quatre cent trente-six mille huit cent cinq euros et soixante-quatorze cents) qui sera représenté par 300.000 (trois cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Mersch, le 20 avril 2001, vol. 126, fol. 98, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(26909/228/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**FIORETTI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 60.672.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 avril 2001.

E. Schroeder.

(26910/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**FLOLINO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 57.066.

—  
Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FLOLINO HOLDING S.A.

Signature

(26911/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**F.M.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 55.770.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*F.M.O. S.A.*

*Signature*

(26912/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**FORTRESS RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 32.577.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

*Signature*

*Un mandataire*

(26913/253/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**FORTRESS RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 32.577.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 21 mars 2001*

*au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg*

1) L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs suivants:

- M. Norbert Oberson

- Mme Ruth Forster

- M. Claude Weber

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2002 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2001.

2) L'Assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises indépendant: KPMG AUDIT. Son mandat viendra à échéance à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2002 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2001.

*Pour extrait sincère et conforme*

*Pour publication et réquisition*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(26914/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**LADIGUE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 62.471.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société LADIGUE HOLDING S.A.*

*Signature*

(26973/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**LADIGUE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 62.471.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société LADIGUE HOLDING S.A.*

*Signature*

(26974/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**LADIGUE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 62.471.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société LADIGUE HOLDING S.A.*

Signature

(26972/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**LADIGUE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 62.471.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2000*

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

*Pour la société LADIGUE HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26976/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**LADIGUE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 62.471.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de FRF 1.200.000,- est converti à EUR 182.938,82 représenté par 1.200 actions sans désignation de valeur nominale. Le capital autorisé est converti à EUR 762.245,09 représenté par 5.000 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente-huit Euros et quatre-vingt-deux Cents (EUR 182.938,82) représenté par mille deux cents actions (1.200) sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à sept cent soixante-deux mille deux cent quarante-cinq Euros et neuf Cents (EUR 762.245,09) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale».

*Pour la société LADIGUE HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26977/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**LADIGUE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 62.471.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2001*

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure au trois quart du capital.

*Pour la société LADIGUE HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26975/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---



**FTI INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 63.461.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FTI INVESTISSEMENT S.A.

Signature

(26917/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**FTI INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 63.461.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de FRF 2.500.000,- est converti à EUR 381.122,54 représenté par 2.500 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent quatre vingt un mille cent vingt deux euros et cinquante quatre cents (EUR 381.122,54) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à trois millions huit cent onze mille deux cent vingt cinq euros et quarante-trois cents (EUR 3.811.225,43) représenté par vingt cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Pour la société*

FTI INVESTISSEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(26918/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**GEODESIGN S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 27.635.

Le siège social de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

*Agent domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 27, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(26922/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**HOLKEM, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.395.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 avril 2001, Madame Elisa Amedeo, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Rosen, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

*Pour HOLKEM*

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(26935/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**GEOFRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 104, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 71.380.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

Signature.

(26923/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**GLOBAL PROCUREMENT & TECHNICAL SERVICES S.A., Société Anonyme.****DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 2001, enregistré à Luxembourg le 30 mars 2001, volume 8CS, folio 80, case 8, que la société GLOBAL PROCUREMENT & TECHNICAL SERVICES S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

Signature.

(26924/211/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**GRIDEX HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 78.532.

*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 10 avril 2001*

L'an deux mille un, le 10 avril

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRIDEX HOLDING S.A. à la siège social.

L'assemblée est ouvert à 13.00 heures, sous la présidence de Monsieur Carlo Acampora.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Madame Giorgia Musso et comme scrutateur Mademoiselle Teresa Maslowska:

les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. substitution de l'administrateur, Monsieur Emiliano Caradonna;
2. nomination, en tant que nouvel administrateur, de Monsieur Marco Rosso.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes;

*Première résolution*

L'assemblée générale estime opportun de substituer l'administrateur Monsieur Emiliano Caradonna sous réserve de vérifier l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouvel administrateur;

Monsieur Marco Rosso, né à Bressanone (BZ - Italia), le 26 mai 1968, demeurant à Bressanone (Bolzano - Italie), via Lungo Rienza, n. 34,

qui terminera le mandat de son prédécesseur, avec la société WORLD DIRECTORS Ltd. et la société WORLD BUSINESS ADMINISTRATION Ltd., encore en place.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(26928/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**GÖTA RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 46.444.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

Signature.

(26925/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**GÖTA RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 46.444.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mardi 10 avril 2001 à 16.00 heures  
au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg*

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs:

M. Lennart Nyberg

M. Roland Rydin

Mme Carina Abreu-Fardby

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2002 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2001.

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprises indépendant.

Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2002 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(26926/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**HAVANA CLUB HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 45.633.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 octobre 2000*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Thierry Jacquillat, directeur de sociétés, demeurant 61bis, boulevard de Beauséjour à F-75016 Paris, de Monsieur Luis Hernandez Perdomo, directeur de société, demeurant 41 Monrianao, Avencchia, Ciudad de la Habana à Cuba, de Monsieur Patrick Ricard, directeur de société, demeurant 142, boulevard Haussmann à F-75008 Paris et de Monsieur Sergio Valdes, directeur de société, demeurant 142, boulevard Haussmann à F-75008 Paris, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE FERNAND FABER, ayant son siège social 16, boulevard Roosevelt à L-2018 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Heinrich Heine à L-1720 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(26932/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**G.P.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 70.425.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

Signature.

(26927/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**HIEREG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 79.070.

*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 10 avril 2001*

L'an deux mille un, le 10 avril.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HIEREG S.A. au siège social.

L'assemblée est ouverte à 8.30 heures, sous la présidence de Monsieur Carlo Acampora.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Madame Giorgia Musso et comme scrutateur Mademoiselle Teresa Maslowska:

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. substitution de l'administrateur, Monsieur Emiliano Caradonna;

2. nomination, en tant que nouvel administrateur, de Monsieur Marco Rosso.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale estime opportun de substituer l'administrateur Monsieur Emiliano Caradonna sous réserve de vérifier l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouvel administrateur:

Monsieur Marco Rosso, né à Bressanone (BZ - Italie), le 26 mai 1968, demeurant à Bressanone (Bolzano - Italie), via Lungo Rienza, n. 34,

qui terminera le mandat de son prédécesseur, avec la société WORLD DIRECTORS Ltd. et la société WORLD BUSINESS ADMINISTRATION Ltd., encore en place.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(26933/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**HOLDING FINANCIERE MK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 57.910.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*HOLDING FINANCIERE MK S.A.*

Signature

(26934/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**HAULUX A.G., Holdingaktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxembourg B 64.898.

*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 29. Dezember 2000*

«... Nach eingehender Beratung und Aufgrund der ihm erteilten Ermächtigung der Ordentlichen Generalversammlung, faßt der Verwaltungsrat einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Der Verwaltungsrat beschließt den Nominalwert der Aktien abzuschaftern.
2. Der Verwaltungsrat beschließt, im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998, das gezeichnete Gesellschaftskapital und das genehmigte Kapital, die zur Zeit in DEM ausgedrückt sind, in Euro umzuwandeln und dies mit Wirkung ab 1. Januar 2001. So beläuft sich das Gesellschaftskapital auf EUR 3.067.751,29 und das genehmigte Kapital auf EUR 51.129.188,12.
3. Der Verwaltungsrat beschließt mit Wirkung 1. Januar 2001 das gezeichnete Aktienkapital zu erhöhen durch Umwandlung eines Betrages von EUR 82.248,71 aus nicht verteilten Gewinnen in Kapital, so daß das Gesellschaftskapital sich auf EUR 3.150.000 beläuft, ohne Ausgabe von neuen Aktien.
4. Der Verwaltungsrat beschließt mit Wirkung 1. Januar 2001 das genehmigte Kapital von EUR 51.129.188,12 auf EUR 52.500.000 zu erhöhen.
5. Der Verwaltungsrat beschließt den Nominalwert der Aktien anzupassen und ihn auf EUR 525 festzulegen. So teilt sich das Gesellschaftskapital mit Wirkung 1. Januar 2001 in 6.000 Aktien ein, mit einem Nominalwert von EUR 525 pro Aktie und das genehmigte Kapital in 100.000 Aktien von je EUR 525.
6. Der Verwaltungsrat beschließt den 1. und 4. Paragraph des Artikel 5 der Satzungen wie folgt anzupassen:

**Art. 5. Paragraph 1.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt EUR 3.150.000 (drei Millionen einhundertfünfzigtausend Euro), eingeteilt in 6.000 (sechstausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 525 (fünfhundertfünfzig Euro).

**Paragraph 4.** Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf EUR 52.500.000 (zweiundfünfzig Millionen fünfhunderttausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 100.000 (hunderttausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 525 (fünfhundertfünfzig Euro).

7. Vollmacht wird jedem Verwaltungsratsmitglied, sowie Herrn Luc Hansen erteilt um, einzelhandelnd, die sich aus obenstehenden Beschlüssen ergebenden Bucheintragungen und Eintragungen in den Protokollbüchern der Gesellschaft vorzunehmen, sowie die koordinierten Satzungen zu erstellen.»

Luxemburg, den 9. März 2001.

Für gleichlautenden Auszug

J. Seil

Enregistré à Mersch, le 18 avril 2001, vol. 126, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(26930/228/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**HAULUX A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 64.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 avril 2001.

E. Schroeder.

(26931/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**IMACORP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 26.257.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 14 juin 2000*

- Affectation du résultat au report à nouveau
- Le siège social de la société est désormais domicilié: FIDUCIAIRE PRINCIPALE, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

J.-R. Marquillie / L. Guibert / F. Marquillie

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2001, vol. 551, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J.. Muller.

(26938/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**ILIAD INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 51.861.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

ILIAD INVEST S.A.

Signature

(26936/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**ILIAD INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 51.861.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 13.000.000,- est converti à EUR 322.261,58 puis augmenté par prélèvement sur le résultat reporté pour porter le capital à EUR 325.000,- représenté par 13.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Le capital autorisé est converti à EUR 1.200.000,- représenté par 48.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 325.000,-) représenté par treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) représenté par quarante-huit mille (48.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Pour la société*

ILIAD INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(26937/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**INDOCAM MOSAÏS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 32.988.

In the year two thousand one, on the thirtieth day of March,  
before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch,

was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INDOCAM MOSAÏS (the «Company»), a Société d'Investissement à Capital Variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated in Luxembourg on February 12, 1990. Its Articles of Incorporation as last amended on November 13, 1998 were published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on March 27, 1990 and on January 19, 1999.

The meeting was opened with Mr Philippe Zaouati, residing in Niederanven, in the chair,  
who appointed as secretary to the meeting Mrs Béatrice Nicolai, residing in Hettange-Grande.

The meeting elected as scrutineer Mrs Céline Gutter, residing in Longwy.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled *ne variatur* by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

II. This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on February 26, 2001 and published in the Mémorial and in the Luxemburger Wort on February 24 and on March 14, 2001. The convening notices were also published in the Börsenzeitung and the Dagens Nyheter on February 24, and March 14, 2001, in Der Standard on February 26, and March 14, and in Kauppalehti on February 26, in Les Petites Affiches and the Bulletin des Annonces Légales Officielles on March 14, 2001.

III. The merger proposal contained in the agenda has been published in the Mémorial on 22 January 2001.

IV. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) to approve and ratify the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg and deposited with the Chancery of the District Court in Luxembourg,

2) to approve the merger of INDOCAM MOSAÏS (the «Company») with CREDIT AGRICOLE FUNDS, a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg into the relevant portfolios of CREDIT AGRICOLE FUNDS upon hearing

- the report of the Directors of the Company in relation to the Merger Proposal; and
- the audit report prescribed by Article 266 of the Luxembourg law on commercial companies, on the Effective Day as defined in the Merger Proposal and subject to all regulatory approvals being obtained.

3) to accept the issue without charge of shares without par value of the respective portfolios of CREDIT AGRICOLE FUNDS (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the portfolios of the Company, at an issue price based on the net asset value per share of the corresponding portfolio of CREDIT AGRICOLE FUNDS prevailing on the Effective Day, as defined in the Merger Proposal;

4) to accept the issue of New Shares against former shares of the Company, in registered form (including fractional entitlements) to the registered shareholders of the Company on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Day, or, in bearer form to the bearer shareholders of the Company (except as indicated below);

5) to accept the issue of New Shares of the Institutional Sub-Class and New Shares of the Classic Sub-Class of CREDIT AGRICOLE FUNDS against former Class I shares and Class P shares of the Company, respectively, provided that bearer Shares of Class I of INDOCAM MOSAÏS will be cancelled upon delivery to the transfer agent and bearer Shares of Sub-Class I of CREDIT AGRICOLE FUNDS be issued to their holders if they fulfill the conditions of an institutional investor for the benefit of the reduced tax d'abonnement. Bearer Shareholders of Class I of INDOCAM MOSAÏS who do not qualify as institutional investor or who have not delivered their bearer share certificates to the transfer agent before the Effective Date, will receive bearer Shares of Sub-Class C of CREDIT AGRICOLE FUNDS

6) to accept the issue of New Shares in accumulation form to Class I and Class P shareholders holding accumulation shares of the Company, and in distribution form to Class P shareholders holding distribution shares;

7) to take note that as a result of the merger, the Company shall be wound up without liquidation, that all its former shares shall be cancelled and that the assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to CREDIT AGRICOLE FUNDS on the day of the merger, as determined in the Merger Proposal;

8) Miscellaneous.

In view of the fact that this meeting was duly convened for the second time, no quorum having been reached on February 22, 2001 at a first meeting, the shareholders may validly decide on the items 1 to 8 of its agenda without quorum.

After having approved the foregoing and heard the reports of the Board of Directors and of the auditors referred to in the agenda, which reports will remain annexed to the present deed together with the Merger Proposal, the meeting approves the following resolutions unanimously.

*First resolution*

The shareholders decide to approve and ratify the Merger Proposal.

*Second resolution*

The shareholders decide to approve the merger of INDOCAM MOSAÏS (the «Company») with CREDIT AGRICOLE FUNDS, a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg into the relevant portfolios of CREDIT AGRICOLE FUNDS, effective on April 6, 2001 (the «Effective Day»).

*Third resolution*

The shareholders decide to accept the issue, without charge, of shares without par value of the respective portfolios of CREDIT AGRICOLE FUNDS (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the portfolios of the Company, at an issue price based on the net asset value per share of the corresponding portfolio of CREDIT AGRICOLE FUNDS prevailing on the Effective Day, as defined in the Merger Proposal and as follows:

Portfolios of INDOCAM MOSAÏS

Portfolios of CREDIT AGRICOLE FUNDS into which Portfolios of INDOCAM MOSAÏS will be merged

*Equities Portfolios*

Global Equities  
 North American Equities  
 Japanese Equities  
 UK Equities  
 German Equities  
 French Equities  
 Spanish and Portuguese Equities  
 Italian Equities  
 Asian Equities  
 Swiss Equities  
 European Equities  
 Euro Equities  
 Global Emerging Markets  
 Asian Renaissance Fund  
 European Small Caps  
*Bond Portfolios*  
 European Convertibles

Global Equities  
 US Stock Selection  
 Japan  
 United Kingdom  
 Germany  
 France  
 Iberia  
 Italy  
 Asian Growth  
 Switzerland  
 Europe  
 Europe  
 Emerging Markets  
 Asian Renaissance  
 Europe Smaller Companies  
 European Convertible Bond

Global Bonds	Global Bond
Euro Bonds	Euro Bond
Libor Bonds	Libor USD Bond
Asian Income Fund	Asian Income
Euro Corporate Bonds	Euro Corporate Bond
<i>Reserve Portfolios</i>	
Euro Reserve	Euro Reserve
US Dollar Reserve	US Dollar Reserve

*Fourth resolution*

The shareholders decide to accept the issue of New Shares against former shares of the Company, in registered form (including fractional entitlements) to the registered shareholders of the Company on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Day, or, in bearer form to the bearer shareholders of the Company (except as indicated below).

*Fifth resolution*

The shareholders decide to accept the issue of New Shares of the Institutional Sub-Class and New Shares of the Classic Sub-Class of CREDIT AGRICOLE FUNDS against former Class I shares and Class P shares of the Company, respectively, provided that bearer Shares of Class I of INDOCAM MOSAÏS will be cancelled upon delivery to the transfer agent and bearer Shares of Sub-Class I of CREDIT AGRICOLE FUNDS be issued to their holders if they fulfill the conditions of an institutional investor for the benefit of the reduced tax d'abonnement. Bearer Shareholders of Class I of INDOCAM MOSAÏS who do not qualify as institutional investor or who have not delivered their bearer share certificates to the transfer agent before the Effective Date, will receive bearer Shares of Sub-Class C of CREDIT AGRICOLE FUNDS.

*Sixth resolution*

The shareholders decide to accept the issue of New Shares in accumulation form to Class I and Class P shareholders holding accumulation shares of the Company, and in distribution form to Class P shareholders holding distribution shares.

*Seventh resolution*

The shareholders decide to take note that as a result of the merger, the Company shall be wound up without liquidation, that all its former shares shall be cancelled and that the assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to CREDIT AGRICOLE FUNDS on the day of the merger, as determined in the Merger Proposal;

There being no further items on the Agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at approximately one hundred thousand Luxembourg Francs (100,000.-LUF).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un le trente mars,

Devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de INDOCAM MOSAÏS (la «Société»), une société d'investissement à Capital Variable, ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée à Luxembourg le 12 février 1990, dont les statuts modifiés pour la dernière fois le 13 novembre 1998 ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 27 mars 1990 et le 19 janvier 1999.

L'assemblée, présidée par M. Philippe Zaouati demeurant à Niederanven.

A été désigné comme secrétaire de l'assemblée, Mme Béatrice Nicolaï demeurant à Hettange-Grande.

L'assemblée a élu comme scrutateur Mme Céline Gutter demeurant à Longwy.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées ne varient par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.



II. La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à chacun des actionnaires figurant sur le registre des actionnaires nominatifs de la Société, le 26 février 2001 et publiés au Mémorial et au Luxemburger Wort le 24 février 2001 et le 14 mars 2001. La notice de convocation a également été publiée les 24 février et 14 mars 2001 dans le Börsenzeitung et le Dagens Nyheter, dans Der Standard le 26 février et le 14 mars, ainsi que dans Kauppalehti le 26 février, et dans Les Petites Affiches et le Bulletin des Annonces Légales Officielles le 14 mars 2001.

III. Le projet de fusion contenu dans l'ordre du jour a été publié au Mémorial le 22 janvier 2001.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

#### *Agenda*

1. Approbation et ratification du projet de fusion (le «Projet de Fusion») publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg et déposé auprès du registre de Commerce du Luxembourg.

2. Approbation de la fusion de INDOCAM MOSAÏS (la «Société») avec CREDIT AGRICOLE FUNDS, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg dans le portefeuille correspondant de CREDIT AGRICOLE FUNDS.

- sur présentation du rapport du Conseil d'Administration de la Société en relation avec le Projet de Fusion et  
- sur présentation des rapports de révision tels que prescrits par l'article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

à la Date Effective telle que définie dans le Projet de Fusion et soumise à l'obtention de l'approbation des autorités de surveillance.

3. Approbation de l'émission, sans frais, d'actions sans valeur nominale du portefeuille correspondant de CREDIT AGRICOLE FUNDS (les «Nouvelles Actions») en échange de la contribution de tous les actifs et engagements des portefeuilles de la Société, à un prix d'émission basé sur la valeur nette d'inventaire par action du portefeuille correspondant de CREDIT AGRICOLE FUNDS en cours à la Date Effective, telle que définie dans le projet de Fusion.

4. Approbation de l'émission d'Actions Nouvelles contre les actions de la Société, sous forme nominative (comprenant des fractions d'actions) aux actionnaires nominatifs de la Société sur base du registre des actionnaires de la Société à la Date Effective, ou, sous forme au porteur aux actionnaires au porteur de la Société (à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous).

5. Approbation de l'émission d'Actions Nouvelles de la Sous-Classe Institutional et d'Actions Nouvelles de la Sous-Classe Classic de CREDIT AGRICOLE FUNDS contre, respectivement, des actions de la Classe I et des actions de la Classe P de la Société, étant entendu que les actions au porteur de la Classe I de INDOCAM MOSAÏS seront annulées après livraison à l'agent de transfert et des Actions au porteur de la Sous-classe I de CREDIT AGRICOLE FUNDS seront émises à leurs détenteurs s'ils remplissent les conditions d'investisseur institutionnel afin de bénéficier de la taxe d'abonnement réduite. Les actionnaires au porteur de la Classe I de INDOCAM MOSAÏS qui ne sont pas qualifiés d'investisseur institutionnel ou qui n'ont pas délivré leurs certificats d'actions au porteur à l'agent de transfert avant la Date Effective, recevront des Actions au porteur de la Sous Classe C de CREDIT AGRICOLE FUNDS.

6. Approbation de l'émission d'Actions Nouvelles sous forme de capitalisation aux actionnaires de la Classe I et de la Classe P détenant des actions de capitalisation de la Société, et sous forme de distribution aux actionnaires de la Classe P détenant des actions de distribution.

7. Constatation qu'à l'issue de la fusion, la Société sera dissoute sans liquidation, que toutes les anciennes actions émises seront annulées et que les actifs et les engagements de la Société seront considérés comme transférés à CREDIT AGRICOLE FUNDS à la date de la fusion, tel que déterminé dans le Projet de Fusion.

8. Divers.

Etant donné que cette assemblée a été convoquée une seconde fois vu qu'aucun quorum n'a été réuni le 22 février 2001 lors de la première assemblée, les actionnaires peuvent valablement délibérer sur les points 1 à 8 de l'ordre du jour sans quorum.

Après avoir approuvé ce qui précède et entendu les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises mentionnés à l'ordre du jour, lesquels rapports resteront annexés au présent acte ensemble avec le Projet de Fusion, l'assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée approuve et ratifie le Projet de Fusion.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée approuve la fusion de INDOCAM MOSAÏS (la «Société») avec CREDIT AGRICOLE FUNDS, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg dans le portefeuille correspondant de CREDIT AGRICOLE FUNDS avec effet au 6 avril 2001 (la «Date Effective»).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée approuve l'émission, sans frais, d'actions sans valeur nominale du portefeuille correspondant de CREDIT AGRICOLE FUNDS (les «Nouvelles Actions») en échange de la contribution de tous les actifs et engagements des portefeuilles de la Société, à un prix d'émission basé sur la valeur nette d'inventaire par action du portefeuille correspondant de CREDIT AGRICOLE FUNDS en cours à la Date Effective, telle que définie dans le Projet de Fusion et comme suit:

Portefeuille d'INDOCAM MOSAÏS

Portefeuilles de CREDIT AGRICOLE FUNDS dans lesquels les Portefeuilles d'INDOCAM MOSAÏS seront fusionnés

*Portefeuilles d'actions*

Global Equities

Global Equities

North American Equities

US Stock Selection

Japanese Equities

Japan

UK Equities	United Kingdom
German Equities	Germany
French Equities	France
Spanish and Portuguese Equities	Iberia
Italian Equities	Italy
Asian Equities	Asian Growth
Swiss Equities	Switzerland
European Equities	Europe
Euro Equities	Europe
Global Emerging Markets	Emerging Markets
Asian Renaissance Fund	Asian Renaissance
Europe Small Caps	Europe Smaller Companies
<i>Portefeuilles d'obligations</i>	
European Convertibles	European Convertible Bond
Global Bonds	Global Bond
Euro Bonds	Euro Bond
Libor Bonds	Libor USD Bond
Asian Income Fund	Asian Income
Euro Corporate Bonds	Euro Corporate Bond
<i>Portefeuilles Reserve</i>	
Euro Reserve	Euro Reserve
US Dollar Reserve	US Dollar Reserve

*Quatrième résolution*

L'assemblée approuve l'émission d'Actions Nouvelles contre les actions de la Société, sous forme nominative (comportant des fractions d'actions) aux actionnaires nominatifs de la Société sur base du registre des actionnaires de la Société à la Date Effective, ou, sous forme au porteur aux actionnaires au porteur de la Société (à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous).

*Cinquième résolution*

L'assemblée approuve l'émission d'Actions Nouvelles de la Sous-Classe Institutional et d'Actions Nouvelles de la Sous-Classe Classic de CREDIT AGRICOLE FUNDS contre respectivement, des actions de la Classe I et des actions de la Classe P de la Société, étant entendu que les actions au porteur de la Classe I de INDOCAM MOSAÏS seront annulées après livraison à l'agent de transfert et des Actions au porteur de la Sous-classe I de CREDIT AGRICOLE FUNDS seront émises à leurs détenteurs s'ils remplissent les conditions d'investisseur institutionnel afin de bénéficier de la taxe d'abonnement réduite. Les actionnaires au porteur de la Classe I de INDOCAM MOSAÏS qui ne sont pas qualifiés d'investisseur institutionnel ou qui n'ont pas délivré leurs certificats d'actions au porteur à l'agent de transfert avant la Date Effective, recevront des Actions au porteur de la Sous-Classe C de CREDIT AGRICOLE FUNDS.

*Sixième résolution*

L'assemblée approuve l'émission d'Actions Nouvelles sous forme de capitalisation aux actionnaires de la Classe I et de la Classe P détenant des actions de capitalisation de la Société, et sous forme de distribution aux actionnaires de la Classe P détenant des actions de distribution.

*Septième résolution*

L'assemblée constate qu'à l'issue de la fusion, la Société sera dissoute sans liquidation, que toutes les anciennes actions émises seront annulées et que les actifs et les engagements de la Société seront considérés comme transférés à CREDIT AGRICOLE FUNDS à la date de la fusion, tel que déterminé dans le Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

*Frais*

Les comparants ci-dessus déclarent que les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société, en raison du présent acte, sont estimés à environ cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par les présentes qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent, et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le présent acte.

Signé: P. Zaouati, B. Nicolăi, C. Gutter, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 9 avril 2001, vol. 417, fol. 57, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 2001.

E. Schroeder.

(26946/228/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**IMAGE ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 4, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 79.232.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal du Conseil d'Administration de la société en date du 19 avril 2001 que l'adresse du siège social est désormais la suivante:

4, place de Nancy  
L-2212 Luxembourg

Luxembourg, le 19 avril 2001.

Pour extrait conforme

*Le Mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 17, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26939/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**IMI BANK (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 11.931.

—  
Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 8CS, fol. 84, case 9, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

J. Delvaux

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 27 mars 2001, par-devant M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte n° 194, que:

\* sont nommés administrateurs:

1) M. Gianfranco Mattei, Vice-président exécutif de BANCA D'INTERMEDIAZIONE MOBILIARE IMI S.p.A., Rome, Italie, Président,

2) M. Pasquale Casale, Directeur-Délégué de BANCA D'INTERMEDIAZIONE MOBILIARE IMI S.p.A., Milano, Italie, Administrateur,

3) M. Andrea Alessandrelli, Dirigeant de BANCA D'INTERMEDIAZIONE MOBILIARE IMI S.p.A., Milano, Italie, Administrateur,

4) M. Carlo Corradini, Directeur-Délégué de BANCA D'INTERMEDIAZIONE MOBILIARE IMI S.p.A., Milan, Italie, Administrateur,

5) M. Giuseppe Distefano, Dirigeant de BANCA D'INTERMEDIAZIONE MOBILIARE IMI S.p.A., Milano, demeurant à Milan, Administrateur,

6) M. Carlo Sgarbi, Dirigeant de BANCA D'INTERMEDIAZIONE MOBILIARE IMI S.p.A., Milan, Italie, demeurant à Milan, Administrateur.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs membres.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2002.

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2000.

*Pour la société*

J. Delvaux

(26940/208/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**IPAGL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 45.937.

—  
Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société IPAGL PARTICIPATIONS S.A.*

Signature

(26959/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**IMMOBILIERE DU QUARTIER K S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 35.755.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2001**Elections statutaires**Administrateurs*

Monsieur Nasir Abid

Monsieur Guy Glesener

Monsieur Joseph Baustert

*Réviseur*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

Leur mandat est de 6 ans.

Fait à Strassen, le 21 mars 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(26941/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**IMTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.429.

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IMTEX S.A., R.C. Numéro B 71.429 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 24 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des et Associations numéro 856 du 16 novembre 1999.

La séance est ouverte à dix-sept heures quinze sous la présidence de Mademoiselle Caroline Notté, juriste, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L -1449 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à trois cent mille euros (EUR 300.000,-), avec émission de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, avec une prime d'émission de cent euros (EUR 100,-) par action pour un montant total de dix mille euros (EUR 10.000,-).

2. Souscription et libération par apport en nature.

3. Modifications afférentes à l'article 3 des statuts.

4. Précisions quant à la nature et aux conditions d'émission des emprunts obligataires par le conseil d'administration.

5. Restrictions des pouvoirs du conseil d'administration.

6. Modification des modalités de prise de décision par les administrateurs.

7. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.

8. Modification des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société.

9. Modifications afférentes à l'article 6 des statuts.

10. Acceptation de la démission de Monsieur Mario La Ganga de son mandat d'administrateur.

11. Nomination de deux nouveaux administrateurs.

12. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à trois cent mille euros (EUR 300.000,-), avec émission de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, avec une prime d'émission de cent euros (EUR 100,-) par action pour un montant total de dix mille euros (EUR 10.000,-).

L'augmentation de capital avec la prime d'émission ont été intégralement souscrites et intégralement libérées par un apport en nature consistant en une créance de cent dix mille euros (EUR 110.000,-) sur la société IMTEX S.A. par la société RIBEIRAO OVERSEAS CORPORATION ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 23 mars 2001,

lui-même ici représenté par Mademoiselle Caroline Notté, préqualifiée, en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg, le 27 mars 2001,

laquelle procuration avec pouvoir de substitution, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistré en même temps.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 26 mars 2001 par la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD ET KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance ci-dessus mentionnée est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

*«Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de EUR 110.000 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 100 actions nouvelles de EUR 1.000 augmentée d'une prime d'émission de EUR 100 par action à émettre en contrepartie.»

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 3, alinéa premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) divisé en trois cents (300) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

*Troisième résolution*

L'alinéa 4 de l'article 3 des statuts relatif à l'émission d'emprunts obligataires convertibles par le conseil d'administration devient l'alinéa 2 de l'article 6 des statuts. Les articles 4 et 6 des statuts sont renumérotés en conséquence.

*Quatrième résolution*

Il est décidé que les opérations suivantes sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires:

- Les acquisitions, ventes, échanges, constructions, rénovations et réaffectations, locations actives et passives de biens immobiliers;

- Les acquisitions, cessions, ou échanges de participations, d'obligations et de tous droits similaires généralement quelconques relatifs à des sociétés ou entreprises commerciales dont la société détient ou, par l'opération, obtient le contrôle.

*Cinquième résolution*

Il est décidé que le mandat entre administrateurs au conseil d'administration ne peut plus être donné par télex, mais par e-mail.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier les modalités d'émission du vote des administrateurs, d'une part en leur supprimant la faculté d'exprimer leurs suffrages par télex, d'autre part en leur permettant le recours à la téléconférence et à l'e-mail. Dans ce cas, un procès-verbal sera dressé et signé par les administrateurs ayant participé aux délibérations.

*Septième résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer dans les statuts toute référence à une délégation de pouvoir pour ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société y afférente, ce dont il résulte la suppression des alinéas 9 et 10 de l'article 6 des statuts.

*Huitième résolution*

Suite aux cinq résolutions précédentes, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les opérations suivantes sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires:

- Les acquisitions, ventes, échanges, constructions, rénovations et réaffectations, locations actives et passives de biens immobiliers;

- Les acquisitions, cessions, ou échanges de participations, d'obligations et de tous droits similaires généralement quelconques relatifs à des sociétés ou entreprises commerciales dont la société détient ou, par l'opération, obtient le contrôle.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.»

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Mario La Ganga, administrateur, domicilié à G. di Vittorio n° 2, Chieri (TO), Italie, et décide de nommer deux administrateurs supplémentaires:

1) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

2) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg. Le mandat de ces derniers viendra à échéance lors de l'assemblée générale de l'an 2005.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à quatre millions quatre cent trente-sept mille trois cent quatre-vingt-neuf francs luxembourgeois (LUF 4.437.389,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Notté, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 8CS, fol. 86, case 1. – Reçu 44.374 francs.

*Le Receveur (signé):* J.. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(26944/230/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

#### **IMTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.429.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 394 du 30 mars 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(26945/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

#### **IMMOFIN, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 77.328.

#### *Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 10 avril 2001*

L'an deux mille un, le 10 avril.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOFIN S.A. au siège social.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures, sous la présidence de Monsieur Carlo Acampora.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Madame Giorgia Musso et comme scrutateur Mademoiselle Teresa Maslowska:

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.240 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.240 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. substitution de l'administrateur, Monsieur Emiliano Caradonna;
2. nomination, en tant que nouvel administrateur, de Monsieur Gabrio Caraffini.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale estime opportun de substituer l'administrateur Monsieur Emiliano Caradonna sous réserve de vérifier l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouvel administrateur:

Monsieur Gabrio Caraffini, né à Città di Castello (Perugia - Italie), le 2 novembre 1954, demeurant à Città di Castello (Perugia - Italie), localité Vignone, Silvelle, 16 bis,

qui terminera le mandat de son prédécesseur, avec la société WORLD DIRECTORS Ltd. et la société WORLD BUSINESS ADMINISTRATION Ltd., encore en place.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(26942/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**IMMOFIN, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 77.328.

*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 25 avril 2001*

L'an deux mille un, le 25 avril.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOFIN S.A. au siège social.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures, sous la présidence de Monsieur Carlo Acampora.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mademoiselle Debora Mililli et comme scrutateur Mademoiselle Antonella Naso:

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.240 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.240 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. substitution des administrateurs, société WORLD DIRECTORS Ltd. et société WORLD BUSINESS ADMINISTRATION Ltd.;

2. nomination, en tant que nouveaux administrateurs, de Monsieur Vittorio Gobbi et Monsieur Pietro Filippi.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale estime opportun de substituer les administrateurs société WORLD DIRECTORS Ltd. et société WORLD BUSINESS ADMINISTRATION Ltd. sous réserve de vérifier l'exécution de leurs mandats.

*Deuxième résolution*

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveaux administrateurs:

Monsieur Vittorio Gobbi, né à Rome (Italie), le 8 février 1953, demeurant à Rome (Italie), via Ximenes, n. 25;

Monsieur Pietro Filippi, né à Rome (Italie), le 5 mai 1952, demeurant à Rome (Italie), via Ximenes, n. 6,

qui termineront le mandat de leurs prédécesseurs, avec Monsieur Gabrio Caraffini, encore en place.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(26943/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**I.P.G. AG, INTERNATIONALE PROJEKTENWICKLUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 44.118.

—  
Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

Signature.

(26953/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**I.P.G. AG, INTERNATIONALE PROJEKTENWICKLUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 44.118.

—  
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

Signature.

(26954/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**I.P.G. AG, INTERNATIONALE PROJEKTENWICKLUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 44.118.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

Signature.

(26955/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**I.P.G. AG, INTERNATIONALE PROJEKTENWICKLUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 44.118.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

Signature.

(26956/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**I.P.G. AG, INTERNATIONALE PROJEKTENWICKLUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 44.118.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

Signature.

(26957/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**I.P.G. AG, INTERNATIONALE PROJEKTENWICKLUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 44.118.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

Signature.

(26958/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---



**INFIAUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 72.114.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 27, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26947/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**INFIAUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 72.114.

*Extrait des résolutions et décisions prises par le gérant et associé unique pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2000*

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000;
- d'affecter le résultat de l'exercice pour la période du 8 octobre 1999 au 31 décembre 2000 comme suit:
 

Résultat de l'exercice .....	271.840,- LUF
Report à nouveau:	271.840,- LUF
- de donner décharge au gérant M. Juan Soler pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2000;

Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour INFIAUTO S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26948/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**IT DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 63.234.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2001, vol. 551, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(26962/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**IT DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 63.234.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 5 avril 2001*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IT DEVELOPMENT S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'allouer la perte de l'exercice de 133.948,- LUF dans le compte de perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 5 avril 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2001, vol. 551, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26963/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**INTERFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 8.074.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 8CS, fol. 84, case 8, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

J. Delvaux

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 27 mars 2001, par-devant M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte n° 192, que:

\* Ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002:

- Monsieur Mario Ercolani, Président, Rome
- Monsieur Mario Prati, Vice-Président, Milan
- Monsieur Mario Cuccia, Administrateur, Rome
- Monsieur Sandro Panizza, Administrateur, Rome
- Monsieur Alex Schmitt, Administrateur, Luxembourg

\* A été nommé Réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2002:

- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg.

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux Administrateurs.

*Pour la société*

J. Delvaux

(26949/208/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**MILUPI HOLDING S.A., Holdingaktiengesellschaft,  
(anc. MILUPI S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
H. R. Luxemburg B 49.109.

Im Jahre zweitausendundeins, den fünften April.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft MILUPI S.A., mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 49.109, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Aloyse Biel, mit damaligem Amtssitz in Differdingen, am 27. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 44 vom 27. Januar 1995, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um neun Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Frau M.-Rose Dock, Generaldirektor, mit Berufsanschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dieselbe ernennt zur Schriftführerin Fräulein Véronique Guebels, Sekretärin, mit Berufsanschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Zur Stimmzählerin wird ernannt Frau Geneviève Blauen, Verwaltungsratsmitglied, mit Berufsanschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken (LUF), welche das gesamte Stammkapital von zwei Millionen (2.000.000,-) Luxemburger Franken (LUF) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit rechtskräftig zusammengestellt ist und demzufolge über alle in der Tagesordnung aufgeführten Punkte beraten kann, da alle vertretenen Aktionäre bereit waren sich ohne vorherige Einberufung zu versammeln.

Die vorgenannte Anwesenheitsliste, welche die Unterschriften der vertretenen Aktionäre trägt, wird gegenwärtiger Urkunde zusammen mit den Vollmachten beigelegt bleiben um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft in MILUPI HOLDING S.A. und entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.
2. Aufhebung des Nennwerts der Aktien und Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von Luxemburger Franken in Euro zum Kurs von 1,- Euro für 40,3399 Luxemburger Franken um das Gesellschaftskapital auf 49.578,70 Euro festzusetzen, eingeteilt in 2.000 Aktien ohne Nennwert.
3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von 421,30 Euro, um es auf 50.000,- Euro zu bringen ohne Ausgabe von neuen Aktien und Einzahlung in bar.
4. Festsetzung des Nennwerts der Aktien auf 25,- Euro.
5. Festsetzung des genehmigten Kapitals auf 2.500.000,- Euro eingeteilt in 100.000 Aktien von 25,- Euro und Erneuerung der Ermächtigung an den Verwaltungsrat zusätzliche Aktien im Rahmen des genehmigten Kapitals auszugeben innerhalb einer Dauer von fünf Jahren nach Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde im Mémorial.
6. Entsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Bezeichnung der Gesellschaft wird in MILIPI HOLDING S.A. abgeändert.  
Infolgedessen wird der erste Absatz von Artikel 1 der Satzung abgeändert um in Zukunft folgenden Wortlaut zu haben:

«**Art. 1. Erster Absatz.** Es besteht eine Holdinggesellschaft unter der Bezeichnung MILIPI HOLDING S.A.»

*Zweiter Beschluss*

Der Nennwert der Aktien wird aufgehoben und die Währung des Gesellschaftskapitals wird von LUF in Euro umgewandelt zum Kurs von 1,- Euro für 40,3399 LUF, so dass besagtes Gesellschaftskapital auf 49.578,70 Euro festgesetzt ist, eingeteilt in 2.000 Aktien ohne Nennwert.

*Dritter Beschluss*

Das Gesellschaftskapital wird um einen Betrag von 421,30 Euro erhöht, um es von seinem augenblicklichen Betrag von 49.578,70 Euro auf 50.000,- Euro zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien.

Der Betrag von 421,30 Euro wurde vollständig in bar eingezahlt durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Beteiligung in der Gesellschaft, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bescheinigt.

*Vierter Beschluss*

Der Nennwert der Aktien wird auf 25,- Euro festgesetzt.

*Fünfter Beschluss*

Das genehmigte Kapital wird auf 2.500.000,- Euro festgesetzt, eingeteilt in 100.000 Aktien von 25,- Euro und der Verwaltungsrat wird ermächtigt zusätzliche Aktien im Rahmen des genehmigten Kapitals auszugeben innerhalb einer Dauer von fünf Jahren nach Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde im Mémorial.

*Sechster Beschluss*

Infolge der vier vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 3, Absatz 1 und 2 der Satzung abgeändert und fortan folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 3. Absatz 1 und 2.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend (50.000,-) Euro (EUR), eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nennwert von fünfundzwanzig (25,-) Euro (EUR) je Aktie.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand von fünfzigtausend (50.000,-) Euro (EUR) auf zwei Millionen fünfhunderttausend (2.500.000,-) Euro (EUR) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert fünfundzwanzig (25,-) Euro (EUR) beträgt.»

*Schätzung*

Zum Zweck der Einregistrierung wird die gegenwärtige Kapitalerhöhung auf sechzehntausendneuhundertfünfundneunzig (16.995,-) Luxemburger Franken geschätzt.

Da die Tagesordnung erschöpft ist erklärt die Vorsitzende die Versammlung um neun Uhr fünfundvierzig für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M.-R. Dock, V. Guebels, G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2001, vol. 129S, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(27006/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**MILIPI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. MILIPI S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 49.109.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 404 du 5 avril 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(27007/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**INTERFUND ADVISORY COMPANY, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 12.114.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 8CS, fol. 77, case 5, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

J. Delvaux

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 27 mars 2001, par-devant M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte n° 191, que:

\* Sont nommés administrateurs:

- M. Riccardo Simcic, Président, demeurant à Luxembourg;
- M. Sandro Panizza, Administrateur, demeurant à Rome;
- M. Claudio Sozzini, Administrateur, demeurant à Milano;

leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2002.

\* Est nommée commissaire de surveillance:

- la société PricewaterhouseCoopers, avec siège social à Luxembourg  
son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2002.

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de surveillance concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2000.

*Pour la société*

J. Delvaux

(26950/208/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**SONAE RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 73.263.

Le bilan pour la période de constitution de la société, du 16 décembre 1999 au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

Signature.

(27056/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**SONAE RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 73.263.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège social, 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, le vendredi 30 mars 2001 à 11.00 heures*

1. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. José Manuel Dias da Fonseca, Chairman
- M. Maria José M. Lima, Director
- M. Adelino António dos Santos Pereira, Director.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002 délibérant sur les comptes annuels de 2001.

2. L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises indépendant PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002 délibérant sur les comptes annuels de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27057/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**INTERLIGNUM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.537.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 décembre 2000, Monsieur Jacques Claeys, employé privé, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Charles Muller, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour INTERLIGNUM S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26951/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**IPEF III HOLDINGS N°8 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.661.

L'an deux mille un, le cinq avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Caroline Notté, juriste, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société anonyme IPEF III HOLDINGS N° 8 S.A., R.C. B 76.661, ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 27 mars 2001 dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.

La société IPEF III HOLDINGS N°8 S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme par acte du notaire instrumentaire en date du 3 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 810 du 6 novembre 2000.

II.

Ladite société a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé de la société est établi à sept cent mille euros (EUR 700.000,-).

L'article 3 alinéa 3 et 4 des statuts dispose:

«En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 3 juillet 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

III.

En exécution de la résolution du conseil d'administration précitée prise en date du 27 mars 2001, les administrateurs de la société ont obtenu la souscription et la libération de l'intégralité de l'augmentation de capital susmentionnée par un apport en nature consistant en l'apport par ITALIAN PRIVATE EQUITY FUND III L.P. ayant son siège social à St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, d'une partie de sa créance envers la société IPEF III HOLDINGS N°8 S.A. pour une valeur de cinq cent soixante cinq mille euro (EUR 565.000,-),

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 19 mars 2001,

lui-même ici représenté par Mademoiselle Caroline Notté, préqualifiée, en vertu d'un pouvoir de substitution donnée à Luxembourg le 21 mars 2001,

laquelle procuration avec pouvoir de substitution, après signature ne variatur, sera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 26 mars 2001 par la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD ET KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne variatur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

*Conclusion:*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de EUR 565.000 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 565 actions nouvelles de EUR 1.000 à émettre en contrepartie.»

*IV.*

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 3 alinéa premier des statuts, aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-) représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille et quarante-quatre francs luxembourgeois (LUF 22.792.044,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: C. Notté, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2001, vol. 8CS, fol. 94, case 4. – Reçu 227.920 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(26960/230/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**IPEF III HOLDINGS N°8 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.661.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 428 du 5 avril 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(26961/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**ITACH A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 67.775.

Im Jahre zweitausendeins, am siebenundzwanzigsten März.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der ITACH A.G., Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 7. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 16. März 1999, Nummer 170.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Contern.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Manuela Bosquee-Mausen, employée privée, wohnhaft in B-Arlon.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, wohnhaft in Kehlen.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlich vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1.- Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.

2.- Umwandlung des Gesellschaftskapitals von fünfhunderttausend Deutsche Mark (500.000,- DEM), eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien ohne Nominalwert in ein Kapital von zweihundert fünfundfünfzigtausend sechshundert fünfundvierzig Komma vierundneunzig Euro (255.645,94 EURO) eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien ohne Nominalwert.

3.- Herabsetzung des Kapitals von zweihundert fünfundfünfzigtausend sechshundert fünfundvierzig Komma vierundneunzig Euro (255.645,94 EUR) auf zweihundert fünfzigtausend Euro (250.000,- EUR) durch Deckung des Verlustes in Höhe von fünftausend sechshundert fünfundvierzig Komma vierundneunzig Euro (5.645,94 EUR).

4.- Festlegung des Nominalwertes der Aktien auf fünfhundert Euro (500,-EUR).

5.- Erneuerung der Ermächtigung des Verwaltungsrates vom 7. Dezember 1998 für weitere fünf Jahre, das Kapital auf fünf Millionen Euro (5.000.000,- EUR) zum Teil oder auch für den gesamten Betrag und unter den von ihm festzulegenden Bedingungen zu erhöhen.

6.- Anpassung des 1., 4. und 6. Paragraphen von Artikel 5 der Satzung wie folgt:

«**Art. 5. Paragraph 1.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zweihundert fünfzigtausend Euro (250.000,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfhundert Euro (500,- EUR).»

«**Paragraph 4.** Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf fünf Millionen Euro (5.000.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfhundert Euro (500,- EUR).»

«**Paragraph 6.** Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 27. März 2006, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien.»

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien abzuschaffen.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von Deutsche Mark in Euro umzuwandeln zum Kurs von 1,- Euro für 1,95583 DEM, so dass das Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Deutsche Mark (500.000,-DEM) umgewandelt wird in zweihundert fünfundfünfzigtausend sechshundert fünfundvierzig Komma vierundneunzig Euro (255.645,94 EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien ohne Nominalwert.

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Herabsetzung des Kapitals von zweihundert fünfundfünfzigtausend sechshundert fünfundvierzig Komma vierundneunzig Euro (255.645,94 EUR) auf zweihundert fünfzigtausend Euro (250.000,- EUR) durch Deckung des Verlustes in Höhe von fünftausend sechshundert fünfundvierzig Komma vierundneunzig Euro (5.645,94 EUR).

Der Beweis des Verlustes wurde erbracht durch eine Bilanz ausgestellt auf den 21. März 2001.

Diese Bilanz bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien auf fünfhundert Euro (500,- EUR) festzulegen.

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Erneuerung der Ermächtigung des Verwaltungsrates vom 7. Dezember 1998 für weitere fünf Jahre, das Kapital auf fünf Millionen Euro (5.000.000,- EUR) zum Teil oder auch für den gesamten Betrag und unter den von ihm festzulegenden Bedingungen zu erhöhen.

*Sechster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Anpassung des 1., 4. und 6. Paragraphen von Artikel 5 der Satzung wie folgt:

«**Art. 5. Paragraph 1.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zweihundert fünfzigtausend Euro (250.000,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfhundert Euro (500,- EUR).»

«**Art. 5. Paragraph 4.** Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf fünf Millionen Euro (5.000.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfhundert Euro (500,- EUR).»

«**Art. 5. Paragraph 6.** Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 27. März 2006, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von

unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt, und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparanten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Seil, M. Bosquee-Mausen, L. Hansen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 30 mars 2001, vol. 417, fol. 47, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 avril 2001.

E. Schroeder.

(26964/228/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

### **ITACH A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 avril 2001.

E. Schroeder.

(26965/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

### **ITALGAMMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.993.

L'an deux mille un, le deux avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette,

agissant en sa qualité de mandataire de la société ITALGAMMA S.A.,

en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 2 avril 2001, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- ITALGAMMA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2000, non encore publié.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2001, non encore publié.

II.- Le capital souscrit de la société est de douze millions cent trente mille euros (12.130.000,- EUR), représenté par un million deux cent treize mille (1.213.000) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant de vingt-cinq millions d'euros (25.000.000,- EUR).

III.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 2 avril 2001, le conseil a décidé de procéder à une augmentation de capital par la souscription de cent soixante-deux mille cinq cents (162.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de un million six cent vingt-cinq mille euros (1.625.000,- EUR) et passe de douze millions cent trente mille euros (12.130.000,- EUR) à treize millions sept cent cinquante-cinq mille euros (13.755.000,- EUR).

Toutes les actions nouvelles ont été libérées intégralement en espèces, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

IV.- Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à treize millions sept cent cinquante-cinq mille euros (13.755.000,- EUR), divisé en un million trois cent soixante-quinze mille cinq cents (1.375.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

#### *Evaluation de l'augmentation de capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à soixante-cinq millions cinq cent cinquante-deux mille trois cent trente-huit francs luxembourgeois (65.552.338,- LUF).

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ huit cent mille francs luxembourgeois.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Baravini, E. Schroeder.



Enregistré à Mersch, le 9 avril 2001, vol. 417, fol. 58, case 6. – Reçu 655.523 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 2001.

E. Schroeder.

(26966/228/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**ITALGAMMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.993.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 avril 2001.

E. Schroeder.

(26967/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**MARINA DI PORTO SAN GIORGIO OFF SHORE S.A., Société Anonyme,**

**(anc. MARINA DI PORTO S. GIORGIO S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.105.

L'an deux mille un, le onze avril.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARINA DI PORTO S.GIORGIO S.A., avec siège social à Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés près le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 70.105, constituée par acte du notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem, en date du 26 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 611 du 12 août 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller en date du 17 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 701 du 21 septembre 1999.

L'assemblée est ouverte à douze heures trente sous la présidence de Monsieur Vittorio Guarracino, ingénieur, demeurant à Ortona (Italie).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Walter Massucci, avocat, demeurant à Monte Vidon Combatte (Italie).

L'assemblée élit scrutateur Monsieur Giuseppe Monaldi, expert comptable, demeurant à Monterubiano (Italie).

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste reste annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une con-vocation spéciale et préalable ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;
2. Changement de la dénomination sociale en MARINA DI PORTO SAN GIORGIO OFF SHORE S.A.;
3. Modification subséquente de la première phrase de l'article 1 des statuts;
4. Reconstitution des organes sociaux;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de compléter la dénomination sociale de la Société en MARINA DI PORTO SAN GIORGIO OFF SHORE S.A.

*Troisième résolution*

Suite à ce changement de dénomination, la première phrase de l'article 1 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Première phrase.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MARINA DI PORTO SAN GIORGIO OFF SHORE S.A.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une reconstitution des organes sociaux.

Sont nommés nouveaux administrateurs de la Société:

- Monsieur Vittorio Guarracino, ingénieur, demeurant à I-66026 Ortona, 6, Via Mancini;
- Monsieur Marco Romano, consultant financier, demeurant à I-Rosciano, Via delle Pagliarelle;
- Madame Annapaola Ciminiera, employée, demeurant à I-166026 Ortona, 6, Via Mancini.

Est nommé commissaire aux comptes INTERCORP S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes nouvellement nommés se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2002.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale ratifie l'ouverture effectuée en date du 11 août 1999 par le Président du conseil d'administration Monsieur Vittorio Guarracino d'un bureau de représentation de la Société en Italie, établi à I-63016 Pedaso, 33, Viale della Repubblica, numéro fiscal C.F. 01614150447.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à treize heures. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: V. Guarracino, W. Massucci, G. Monaldi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2001, vol. 129S, fol. 17, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(27000/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**MARINA DI PORTO SAN GIORGIO OFF SHORE S.A., Société Anonyme,  
(anc. MARINA DI PORTO S. GIORGIO S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.105.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 443 du 11 avril 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(27001/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**PENSACOLA & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 64.385.

L'an deux mille un, le onze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PENSACOLA & PARTNERS S.A., R.C. Numéro B 64.385 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 549 du 28 juillet 1998.

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L -1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF avec effet au 31 décembre 2000.

2. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de deux cent soixante-trois euros et trente et un cents (EUR 263,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sans émission d'actions nouvelles.

3. Fixation de la valeur nominale d'une (1,-) action à vingt-cinq euros (EUR 25,-)

4. Fixation d'un capital autorisé.

5. Suppression dans les statuts de toute référence à la délégation de pouvoirs quant à la gestion journalière de la société.

6. Modification des pouvoirs de signature pour engager la société.

7. Refonte complète des statuts.
8. Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
9. Nomination d'un nouvel administrateur.
10. Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est changée de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF avec effet au 31 décembre 2000, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante neuf cents (EUR 30.986,69).

*Deuxième résolution*

Le capital social de la société est augmenté de deux cent soixante-trois euros et trente et un cents (EUR 263,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sans émission d'actions nouvelles. Le montant de deux cent soixante-trois euros et trente et un cents (EUR 263,31) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Troisième résolution*

La valeur nominale des actions est fixée à vingt-cinq euros (EUR 25,-).

*Quatrième résolution*

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

*Cinquième résolution*

Toute référence dans les Statuts quant à la délégation de la gestion journalière de la Société par le conseil d'administration est supprimée.

*Sixième résolution*

La Société se trouvera désormais engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

*Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé parallèlement à une refonte des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PENSACOLA & PARTNERS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme Société de Participations Financières.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 11 avril 2001 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 18 avril à 13.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Huitième résolution*

Il est pris acte de la démission de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de la fonction de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société Ce-derLux-Services, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

*Neuvième résolution*

Monsieur Marc Koeune, économiste, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, est nommé administrateur supplémentaire.

Son mandat prendra fin avec celui des administrateurs en place à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice de l'an 2001.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-huit heures.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à dix mille six cent vingt-deux francs luxembourgeois (LUF 10.622,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2001, vol. 129S, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(27021/230/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**RISSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5328 Medingen, 4, Am Kundel.

R. C. Luxembourg B 49.817.

L'an deux mille et un, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RISSE S.A. avec siège social à L-5328 Medingen, 4, am Kundel, inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 49.817;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial C de 1995, page 7882.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Risse, ingénieur, demeurant à Medingen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Rose Risse, demeurant à Medingen.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Jacques Risse, employé privé, demeurant à Medingen.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Ajoute d'un dernier alinéa à l'article 4.- des statuts qui aura la teneur suivante:

«Entrepreneur de transports nationaux et internationaux, de voyageurs et de marchandises par route, remorquage de véhicules automoteurs, vente et location de véhicules automoteurs, de machines et outillages industriels ainsi que l'équipement de bureaux et informatique.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'ajouter un dernier alinéa à l'article 4 des Statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 4. Dernier alinéa.** Entrepreneur de transports nationaux et internationaux, de voyageurs et de marchandises par route, remorquage de véhicules automoteurs, vente et location de véhicules automoteurs, de machines et outillages industriels ainsi que l'équipement de bureaux et informatique.»

*Deuxième et dernière résolution*

Est nommé administrateur-délégué pour la branche de transport et vente de location de machines Monsieur Patrick Risse, demeurant à Medingen.

La société est valablement engagée par la co-signature des deux administrateurs-délégués en toutes circonstances.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt cinq mille francs luxembourgeois (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Risse, M.-R. Risse. J. Risse, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2001, vol. 857, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 17 avril 2001.

Ch. Doerner.

(27036/209/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**RISSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5328 Medingen, 4, Am Kundel.

R. C. Luxembourg B 49.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ch. Doerner.

(27037/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**ROBUTIL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 17.187.

L'an deux mille un, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROBUTIL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 novembre 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 7 février 1980, numéro 26.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 mars 1997, numéro 133.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Vogt, licencié ès Sciences Commerciales et Economiques, demeurant à Dalheim.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine Haag, employée privée, demeurant à Huncherange.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Franca Rosati, employée privée, demeurant à Mamer.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre cents (400) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Dissolution et mise en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Emile Vogt, licencié ès Sciences Commerciales et Economiques, demeurant à Dalheim.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Vogt, C. Haag, F. Rosati, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 2 avril 2001, vol. 417, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 avril 2001.

E. Schroeder.

(27038/228/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

### **PANEUROLIFE, SOCIETE PAN EUROPEENNE D'ASSURANCE-VIE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 34.402.

L'an deux mille un, le trois avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE PAN EUROPEENNE D'ASSURANCE-VIE, en abrégé PANEUROLIFE, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.402, constituée suivant acte reçu par le notaire sous-signé en date du 26 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 483 du 29 décembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 20 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 629 du 20 août 1999.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Jacques Drossaert, dirigeant de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Klein, cadre de direction, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

Suppression de l'article 7 des statuts et renumérotation des articles suivants.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 7 des statuts relatif à la procédure en cas de cession d'actions et de renumérotter les articles subséquents.

Suite à la renumérotation des articles, l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute selon les dispositions de l'article 27 ci-après.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Drossaert, A. Siebenaler, G. Klein, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 8SC, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 avril 2001.

F. Baden.

(27050/200/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**PANEUROLIFE, SOCIETE PAN EUROPEENNE D'ASSURANCE-VIE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

F. Baden.

(27051/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**J.M.R. FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 53.735.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société J.M.R. FINANCE S.A.

Signature

(26969/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---

**J.M.R. FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 53.735.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 février 2001*

Messieurs Norbert Werner, Jean-Michel Renck et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société J.M.R. FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26970/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

---